

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : FD 366 sensitive wipes Désinfection des surfaces délicates

Mise à jour : 11.10.2022

Date d'édition : 12.01.2023

Version (Révision) :

4.0.0 (3.0.0)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/ l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

FD 366 sensitive wipes Désinfection des surfaces délicates

Identifiant unique de formulation : ACP2-CJS7-HA0Y-PN59

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes

FD 366 sensitive wipes conviennent à la désinfection rapide de surfaces des dispositifs médicaux.

Catégorie de produits [PC]

PC 0 - Autres

Désinfectants

Usages déconseillés

Néant, à l'utilisation appropriée.

Remarque

Le produit est destiné aux utilisateurs professionnels.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

orochemie GmbH + Co. KG

Rue : Max-Planck-Straße 27

Code postal/Lieu : 70806 Kornwestheim

Téléphone : +49 7154 1308-0

Télécopie : +49 7154 1308-40

Contact pour informations : DÜRR DENTAL SE, Höpfigheimer Str. 17, 74321 Bietigheim-Bissingen, Germany

Tel: +49 7142 705-0, Fax: +49 7142 705-500, info@duerrdental.com

en France:

DÜRR DENTAL FRANCE S.A.R.L., 71 Rue des Hautes Pâtures, 92 000 Nanterre, France,

infodurrfr@duerrdental.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

INT: +49 6132 84463 (24 h/7 d)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Eye Irrit. 2 ; H319 - Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Catégorie 2 ; Provoque une sévère irritation des yeux.

Procédure de classification

La classification a été effectuée selon les méthodes d'évaluation de la directive (CE) n° 1272/2008 [CLP] ainsi que nos propres examens.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes des risques



Point d'exclamation (GHS07)

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : FD 366 sensitive wipes Désinfection des surfaces délicates

Mise à jour : 11.10.2022

Version (Révision) :

4.0.0 (3.0.0)

Date d'édition : 12.01.2023

Mention d'avertissement

Attention

Mentions de danger

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence

P280 Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P501 Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

2.3 Autres dangers

Le mélange ne contient aucune substance qui ont des propriétés perturbatrices endocriniennes. Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Description

FD 366 sensitive wipes contiennent de l'alcool, des composés d'ammonium quaternaire et agents auxiliaires dans une solution aqueuse.

Composants dangereux

1-PROPANOL ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119486761-29 ; N°CE : 200-746-9; N°CAS : 71-23-8

Poids : $\geq 15 - < 20$ %

Classification 1272/2008 [CLP] : Flam. Liq. 2 ; H225 Eye Dam. 1 ; H318 STOT SE 3 ; H336

CHLORURE DE DODÉCYLDIMÉTHYLBENCYLAMMONIUM ; Numéro d'enregistrement REACH : - ; N°CE : 287-089-1; N°CAS : 85409-22-9

Poids : $\geq 0,025 - < 0,25$ %

Classification 1272/2008 [CLP] : Skin Corr. 1B ; H314 Eye Dam. 1 ; H318 Acute Tox. 4 ; H302 Aquatic Acute 1 ; H400 Aquatic Chronic 1 ; H410

Limites de concentrations spécifiques:

(M Chronic=1) • (M Acute=10)

Indications diverses

Pour le texte complet des mentions de danger et des mentions de danger de l'UE, voir SECTION 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Remarques générales

En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

En cas d'inhalation

Veiller à un apport d'air frais. En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

En cas de contact avec la peau

Rincer abondamment avec de l'eau. En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtamologiste.

En cas d'ingestion

Aucunes mesures particulières ne sont exigées. Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : FD 366 sensitive wipes Désinfection des surfaces délicates

Mise à jour : 11.10.2022

Date d'édition : 12.01.2023

Version (Révision) :

4.0.0 (3.0.0)

Provoque une sévère irritation des yeux.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Dioxyde de carbone (CO₂) Poudre d'extinction Jet d'eau pulvérisée Brouillard d'eau Le produit lui-même n'est pas combustible. Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucun(e) n'est connu(e).

Produits de combustion dangereux

Aucun(e) n'est connu(e).

5.3 Conseils aux pompiers

Adapter l'équipement de protection en fonction de l'environnement de l'incendie.

Équipement spécial de protection en cas d'incendie

Adapter l'équipement de protection en fonction de l'environnement de l'incendie.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un équipement de protection personnel. Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

Pour les non-secouristes

Utiliser un équipement de protection personnel. Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

Pour les secouristes

Protection individuelle

Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Jeter la serpillière usagée dans les ordures ménagères - ne pas la jeter dans les toilettes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour le nettoyage

Aucunes mesures particulières ne sont exigées.

Autres informations

Jeter la serpillière usagée dans les ordures ménagères - ne pas la jeter dans les toilettes.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Aucune

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conserver/Stocké uniquement dans le récipient d'origine. Tenir compte des consignes de sécurité et du mode d'emploi sur l'emballage en fût métallique. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence. Assurer une aération suffisante.

Mesures de protection

Mesures de lutte contre l'incendie

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : FD 366 sensitive wipes Désinfection des surfaces délicates

Mise à jour : 11.10.2022

Version (Révision) :

4.0.0 (3.0.0)

Date d'édition : 12.01.2023

Mesures usuelles de la prévention d'incendie. Ne pas fumer pendant l'utilisation.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Demandes d'aires de stockage et de récipients

Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine. Conserver le récipient bien fermé. Conserver les récipients dans des endroits bien aérés.

Conseils pour le stockage en commun

Ne pas stocker au voisinage de produits alimentaires.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites au poste de travail

1-PROPANOL ; N°CAS : 71-23-8

Type de valeur limite (pays d'origine): TLV/TWA (F)

Valeur seuil : 200 ppm / 500 mg/m³

Valeurs de référence DNEL/PNEC

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

DNEL/DMEL

1-PROPANOL ; N°CAS : 71-23-8

Type de valeur limite : DNEL Consommateur (systémique)

Voie d'exposition : Inhalation

Fréquence d'exposition : À court terme

Valeur seuil : 1036 mg/m³

Type de valeur limite : DNEL Consommateur (systémique)

Voie d'exposition : Dermique

Fréquence d'exposition : À long terme

Valeur seuil : 81 mg/kg

Type de valeur limite : DNEL Consommateur (systémique)

Voie d'exposition : Inhalation

Fréquence d'exposition : À long terme

Valeur seuil : 80 mg/m³

Type de valeur limite : DNEL Consommateur (systémique)

Voie d'exposition : Par voie orale

Fréquence d'exposition : À long terme

Valeur seuil : 61 mg/kg

Type de valeur limite : DNEL salarié (systémique)

Voie d'exposition : Inhalation

Fréquence d'exposition : À court terme

Valeur seuil : 1723 mg/m³

Type de valeur limite : DNEL salarié (systémique)

Voie d'exposition : Dermique

Fréquence d'exposition : À long terme

Valeur seuil : 136 mg/kg

Type de valeur limite : DNEL salarié (systémique)

Voie d'exposition : Inhalation

Fréquence d'exposition : À long terme

Valeur seuil : 268 mg/m³

PNEC

1-PROPANOL ; N°CAS : 71-23-8

Type de valeur limite : PNEC (Eaux, Eau douce)

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : FD 366 sensitive wipes Désinfection des surfaces délicates

Mise à jour : 11.10.2022

Version (Révision) :

4.0.0 (3.0.0)

Date d'édition : 12.01.2023

Valeur seuil :	10 mg/l
Type de valeur limite :	PNEC (Eaux, Eau douce)
Valeur seuil :	6,83 mg/l
Type de valeur limite :	PNEC (Eaux, Eau de mer)
Valeur seuil :	1 mg/l
Type de valeur limite :	PNEC (Eaux, Eau de mer)
Valeur seuil :	0,683 mg/l
Type de valeur limite :	PNEC (Industriel)
Voie d'exposition :	Terre
Valeur seuil :	2,2 mg/kg
Type de valeur limite :	PNEC (Sédiment, eau douce)
Valeur seuil :	22,8 mg/kg
Type de valeur limite :	PNEC (Sédiment, eau douce)
Valeur seuil :	27,5 mg/kg
Type de valeur limite :	PNEC (Sédiment, eau de mer)
Valeur seuil :	2,28 mg/kg
Type de valeur limite :	PNEC (Sédiment, eau de mer)
Valeur seuil :	2,75 mg/kg
Type de valeur limite :	PNEC (Terre)
Valeur seuil :	1,49 mg/kg
Type de valeur limite :	PNEC (Station d'épuration)
Voie d'exposition :	Eau (Y compris la station d'épuration)
Valeur seuil :	96 mg/l
CHLORURE DE DODÉCYLDIMÉTHYLBENCYLEAMMONIUM ; N°CAS : 85409-22-9	
Type de valeur limite :	PNEC (Eaux, Eau douce)
Valeur seuil :	0,00034 mg/l
Type de valeur limite :	PNEC (Eaux, Eau de mer)
Valeur seuil :	0,0342 ppm
Type de valeur limite :	PNEC (Sédiment, eau douce)
Valeur seuil :	5,61 mg/kg
Type de valeur limite :	PNEC (Sédiment, eau de mer)
Valeur seuil :	0,561 mg/kg
Type de valeur limite :	PNEC (Station d'épuration)
Valeur seuil :	0,273 mg/l

8.2 Contrôles de l'exposition

Protection individuelle

Protection yeux/visage

Lunettes avec protections sur les côtés

Protection de la peau

Protection des mains

Contact de courte durée (niveau 2: < 30 min) : gants de protection à usage unique de la catégorie III selon EN 374, par ex. matière : nitrile, épaisseur 0,1 mm.

Contact de longue durée (niveau 6: < 480 min) : gants de protection de la catégorie III selon EN 374, par ex. matière : nitrile, épaisseur 0,7 mm.

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres.

Protection corporelle

Protection corporelle: non indispensable.

Protection respiratoire

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.

Remarques générales

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Conserver les vêtements de travail à part. Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : FD 366 sensitive wipes Désinfection des surfaces délicates

Mise à jour : 11.10.2022

Date d'édition : 12.01.2023

Version (Révision) :

4.0.0 (3.0.0)

Autres mesures de protection

Assurer une aération suffisante.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Solution de trempage - lingettes

Aspect : lingettes

Couleur : blanc

Odeur : Alcool

Caractéristiques en matière de sécurité

Point de fusion/point de congélation :	(1013 hPa)			non applicable
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition :	(1013 hPa)			non applicable
Température de décomposition :	(1013 hPa)			non déterminé
Point éclair :				non applicable
Température d'auto-inflammation :				non applicable
Limite inférieure d'explosivité :				non applicable
Limite supérieure d'explosivité :				non applicable
Densité :	(20 °C)	env.	0,97	g/cm ³
Test de séparation des solvants :	(20 °C)	<	3	%
Solubilité dans l'eau :	(20 °C)		100	Pds %
pH :			6,5 - 7,5	
log P O/W :			non déterminé	
Temps d'écoulement :	(20 °C)	<	20	s
Seuil olfactif :			non déterminé	DIN gobelet 4 mm
Teneur en COV maximale (CE) :			17	Pds %
Solides inflammables :	Ne remplit pas les critères de classification pour catégorie de danger « matière solide inflammable ».			
Matières solides comburantes :	Non applicable.			
Propriétés explosives :	Non applicable.			
Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux :	N'a pas d'effet corrosif sur les métaux.			

9.2 Autres informations

Aucune

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Néant, à l'utilisation appropriée.

10.2 Stabilité chimique

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Néant, à l'utilisation appropriée.

10.4 Conditions à éviter

Aucune information disponible.

10.5 Matières incompatibles

Aucune information disponible.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucun(e) n'est connu(e).

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : FD 366 sensitive wipes Désinfection des surfaces délicates

Mise à jour : 11.10.2022

Date d'édition : 12.01.2023

Version (Révision) :

4.0.0 (3.0.0)

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Concentré:

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité orale aiguë

Paramètre : DL50

Voie d'exposition : Par voie orale

Espèce : Rat

Dose efficace : > 2000 mg/kg

Méthode : OCDE 423

Paramètre : ATEmix calculé

Voie d'exposition : Par voie orale

Dose efficace : négligeable

Paramètre : ETA (CHLORURE DE DODÉCYLDIMÉTHYLBENCYLEAMMONIUM ; N°CAS : 85409-22-9)

Voie d'exposition : Par voie orale

Dose efficace : 500 mg/kg

Toxicité dermique aiguë

Paramètre : DL50

Voie d'exposition : Dermique

Espèce : Rat

Dose efficace : > 2000 mg/kg

Méthode : OCDE 402

Paramètre : ATEmix calculé

Voie d'exposition : Dermique

Dose efficace : négligeable

Toxicité inhalatrice aiguë

Paramètre : ATEmix calculé

Voie d'exposition : Inhalation (poussières/brouillard)

Dose efficace : négligeable

Paramètre : CL50 (1-PROPANOL ; N°CAS : 71-23-8)

Voie d'exposition : Inhalation

Espèce : Rat

Dose efficace : > 33,8 mg/l

Temps d'exposition : 4 h

Méthode : OCDE 403

Corrosion

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Test épicutané: non irritant.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux. OCDE 437

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

Cancerogénité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : FD 366 sensitive wipes Désinfection des surfaces délicates

Mise à jour : 11.10.2022

Date d'édition : 12.01.2023

Version (Révision) :

4.0.0 (3.0.0)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Le mélange ne contient aucune substance qui ont des propriétés perturbatrices endocriniennes.

Informations complémentaires

La classification a été effectuée selon les méthodes d'évaluation de la directive (CE) n° 1272/2008 [CLP] ainsi que nos propres examens.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson

Paramètre : CL50 (1-PROPANOL ; N°CAS : 71-23-8)

Espèce : Tête de boule

Paramètres d'évaluation : Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson

Dose efficace : 4480 mg/l

Temps d'exposition : 96 h

Paramètre : CL50 (CHLORURE DE DODÉCYLDIMÉTHYLBENCYLEAMMONIUM ; N°CAS : 85409-22-9)

Espèce : Poecilia reticulata (Guppy)

Paramètres d'évaluation : Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson

Dose efficace : 2 mg/l

Temps d'exposition : 96 h

Paramètre : CL50 (CHLORURE DE DODÉCYLDIMÉTHYLBENCYLEAMMONIUM ; N°CAS : 85409-22-9)

Espèce : Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)

Paramètres d'évaluation : Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson

Dose efficace : 2 mg/l

Temps d'exposition : 96 h

Paramètre : CL50 (CHLORURE DE DODÉCYLDIMÉTHYLBENCYLEAMMONIUM ; N°CAS : 85409-22-9)

Espèce : Danio rerio

Paramètres d'évaluation : Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson

Dose efficace : 10 - 100 mg/l

Temps d'exposition : 96 h

Méthode : OCDE 203

Toxicité chronique (à long terme) pour les poissons

Paramètre : NOEC (CHLORURE DE DODÉCYLDIMÉTHYLBENCYLEAMMONIUM ; N°CAS : 85409-22-9)

Espèce : Tête de boule

Paramètres d'évaluation : Toxicité chronique (à long terme) pour les poissons

Dose efficace : 0,032 mg/l

Temps d'exposition : 816 h

Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les crustacés

Paramètre : EC50 (1-PROPANOL ; N°CAS : 71-23-8)

Espèce : Daphnia magna (puce d'eau géante)

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : FD 366 sensitive wipes Désinfection des surfaces délicates

Mise à jour : 11.10.2022

Version (Révision) :

4.0.0 (3.0.0)

Date d'édition : 12.01.2023

Paramètres d'évaluation : Aiguë (à court terme) toxicité pour la daphnia
Dose efficace : 3644 mg/l
Temps d'exposition : 48 h
Paramètre : EC50 (CHLORURE DE DODÉCYLDIMÉTHYLBENCYLAMMONIUM ; N°CAS : 85409-22-9)
Espèce : Daphnia magna (puce d'eau géante)
Paramètres d'évaluation : Aiguë (à court terme) toxicité pour la daphnia
Dose efficace : 0,032 mg/l
Temps d'exposition : 48 h
Méthode : OCDE 202

Toxicité chronique (à long terme) pour les invertébrés aquatiques

Paramètre : NOEC (1-PROPANOL ; N°CAS : 71-23-8)
Espèce : Daphnia magna (puce d'eau géante)
Paramètres d'évaluation : Chronique (à long terme) toxicité pour la daphnia
Dose efficace : > 100 mg/l
Temps d'exposition : 504 h
Méthode : OCDE 211
Paramètre : NOEC (CHLORURE DE DODÉCYLDIMÉTHYLBENCYLAMMONIUM ; N°CAS : 85409-22-9)
Espèce : Daphnia magna (puce d'eau géante)
Paramètres d'évaluation : Chronique (à long terme) toxicité pour la daphnia
Dose efficace : 0,0042 mg/l
Temps d'exposition : 504 h

Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les algues et les cyanobactéries

Paramètre : EC50 (1-PROPANOL ; N°CAS : 71-23-8)
Espèce : Scenedesmus subspicatus
Paramètres d'évaluation : Inhibition de la courbe de croissance
Dose efficace : 3100 mg/l
Temps d'exposition : 168 h
Paramètre : EC50 (CHLORURE DE DODÉCYLDIMÉTHYLBENCYLAMMONIUM ; N°CAS : 85409-22-9)
Espèce : Pseudokirchneriella subcapitata
Paramètres d'évaluation : Aiguë (à court terme) toxicité pour les algues
Dose efficace : 0,02 mg/l
Temps d'exposition : 72 h
Méthode : OCDE 201
Paramètre : EC50 (1-PROPANOL ; N°CAS : 71-23-8)
Espèce : Pseudokirchneriella subcapitata
Paramètres d'évaluation : Aiguë (à court terme) toxicité pour les algues
Dose efficace : 9170 mg/l
Temps d'exposition : 48 h

Toxicité aquatique chronique (à long terme) pour les algues et cyanobactéries

Paramètre : NOEC (1-PROPANOL ; N°CAS : 71-23-8)
Espèce : Algues
Paramètres d'évaluation : Chronique (à long terme) toxicité pour les algues
Dose efficace : 1150 mg/l
Temps d'exposition : 48 h

Toxicité sur les microorganismes

Paramètre : EC50 (1-PROPANOL ; N°CAS : 71-23-8)
Espèce : Pseudomonas putida
Paramètres d'évaluation : Toxicité bactérielle
Dose efficace : 2700 mg/l
Temps d'exposition : 16 h
Paramètre : EC50 (CHLORURE DE DODÉCYLDIMÉTHYLBENCYLAMMONIUM ; N°CAS : 85409-22-9)
Paramètres d'évaluation : Toxicité bactérielle

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : FD 366 sensitive wipes Désinfection des surfaces délicates

Mise à jour : 11.10.2022

Version (Révision) :

4.0.0 (3.0.0)

Date d'édition : 12.01.2023

Dose efficace :	7,75 mg/l
Temps d'exposition :	3 h
Méthode :	OCDE 209
Paramètre :	EC50 (CHLORURE DE DODÉCYLDIMÉTHYLBENCYLAMMONIUM ; N°CAS : 85409-22-9)
Paramètres d'évaluation :	Toxicité bactérielle
Dose efficace :	7,03 mg/l
Temps d'exposition :	21 h
Méthode :	OCDE 209
Paramètre :	EC50 (1-PROPANOL ; N°CAS : 71-23-8)
Paramètres d'évaluation :	Toxicité bactérielle
Dose efficace :	> 1000 mg/l
Temps d'exposition :	3 h
Méthode :	OCDE 209

12.2 Persistance et dégradabilité

Décomposition abiotique

Pas de données disponibles.

Biodégradation

non applicable

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Distribution

Lingettes: Aucune donnée disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le mélange ne contient aucune substance qui ont des propriétés perturbatrices endocriniennes.

12.7 Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

12.8 Autres informations écotoxicologiques

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Jeter la serpillière usagée dans les ordures ménagères - ne pas la jeter dans la toilettes.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Directive 2008/98/CE (Directive-cadre sur les déchets)

Après utilisation conforme

Opérations d'élimination

Éliminer en observant les réglementations administratives. Jeter la serpillière usagée dans les ordures ménagères - ne pas la jeter dans la toilettes. Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent.

Opérations de valorisation

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV

Concentré/quantités plus importantes: 18 01 06* (désinfectant).

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : FD 366 sensitive wipes Désinfection des surfaces délicates

Mise à jour : 11.10.2022

Date d'édition : 12.01.2023

Version (Révision) :

4.0.0 (3.0.0)

14.1 Numéro ONU

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.4 Groupe d'emballage

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.5 Dangers pour l'environnement

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations EU

Autorisations et limites d'utilisation

Limites d'utilisation

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe XVII (limitations)

Restriction d'utilisation conformément à l'annexe XVII, du règlement REACH n° : 3, 40, 75

Directives nationales

Notice explicative sur la limite d'occupation

Selon la directive 94/33/CE, les adolescents ne doivent manier ce produit que dans la mesure où des précautions sont prises pour éviter les effets nocifs des matières dangereuses.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Ce mélange n'a pas fait l'objet d'une évaluation chimique de sécurité.

RUBRIQUE 16: Autres informations

16.1 Indications de changement

02. Classification de la substance ou du mélange : 02. Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

16.2 Abréviations et acronymes

ADR = L'Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route

CAS = Chemical Abstracts Service

CE = Commission European

CED = Catalogue Européen des déchets

CEN = Comité européen de normalisation

CL50 = Concentration léthale médiane

CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges

CMR = Cancérogène, Mutagène ou toxique pour la Reproduction

CO₂ = Dioxyde de carbone

COV = Composés organiques volatils

CPSE = Concentration prédite sans effet (PNEC)

DL50 = Dose léthale médiane

DMEL = Dose dérivée avec effet minimum

DNEL = Dose dérivée sans effet

EC50 = Concentration efficace médiane ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : FD 366 sensitive wipes Désinfection des surfaces délicates

Mise à jour : 11.10.2022

Version (Révision) :

4.0.0 (3.0.0)

Date d'édition : 12.01.2023

IATA = Association international du transport aérien
ICAO-TI = L'Organisation de l'aviation civile international - instruction technique
IMDG = Code maritime international des marchandises dangereuses LogKoe/Log Pow = Coefficient de partage octanol/eau
MARPOL 73/78 = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution maritime)
Mention EUH = Mention de danger spécifique CLP
Mention H = Mention de danger SGH
NE = Norme Européenne
NOEC/NOEL = Concentration/Dose sans effet observable
OCDE = Organisation de Coopération et de Développement Economiques
ONU = Nations Unies
PBT = Persistants, Bioaccumulables et Toxiques
PNEC = Concentration sans effet prévue (CPSE)
REACH = Règlement sur l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et les restrictions des substances chimiques [Règlement (CE) N° 1907/2006]
RID = Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses
SGH/GHS = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques
STOT-RE/TSOC-ER = Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée
STOT-SE/TSOC-EU = Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique
SVHC = Substances extrêmement préoccupantes
TLV/STEL = La valeur limite de courte durée (VLCT)
TLV/TWA = Valeur limite d'exposition professionnelle (VLEP)
UE = Union Européenne
vPvB/tPtB = Très persistant et très bioaccumulable

16.3 Références littéraires et sources importantes des données

Aucune

16.4 Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

La classification a été effectuée selon les méthodes d'évaluation de la directive (CE) n° 1272/2008 [CLP] ainsi que nos propres examens.

16.5 Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

16.6 Indications de stage professionnel

Aucune

16.7 Informations complémentaires

Respecter le mode d'emploi sur l'étiquette.

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.